GOUVERNEMENT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

FRANCE 2030

Feurs, le 26 novembre 2026

**FRANCE 2030 REGIONALISÉ : L'ÉTAT ET LA REGION AUVERGHE RHÔNE-ALPES MOBILISENT 30 MILLIONS D'EUROS SUPPLEMENTAIRES POUR SOUTENIR L'INNOVATION, LA FORMATION ET LANCER UN NOUVEAU FINANCEMENT DEDIE A LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE**

**La mobilisation de 30 millions d'euros supplémentaires permet d'apporter de nouveaux financements de l'Etat et de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de France 2030 régionalisé. Elle permettra de financer de nouveaux projets en matière de recherche et développement (26M€), de formation (3M€) et de lancer un 5e axe dédié à la modernisation de l'industrie et à l'adoption de technologies avancées (1M€).**

**Ce nouvel axe se traduira par un appel à projets visant à accompagner la modernisation d'entreprises industrielles existantes, en priorité par l'achat d'équipements de nouvelles technologies dans l'industrie (robotique, intelligence artificielle).**

France 2030 régionalisé accompagne les projets industriels au plus près des territoires, grâce à un cofinancement paritaire entre l'État et les Régions. Ce volet territorial de France 2030 repose sur quatre axes : l'axe « innovation », pour accélérer l'émergence et la croissance d'entreprises innovantes ; l'axe « i-Démo régionalisé », pour soutenir les projets collaboratifs de recherche et développement ; l'axe « filière », pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques et l'axe « formation », pour favoriser les projets partenariaux de formations professionnelles.

Avec le lancement de ce cinquième axe, dédié aux projets de modernisation et d'adoption de technologies avancées, **France 2030 régionalisé s'enrichit d'un nouveau volet consacré au soutien des investissements productifs**. Son ambition est de donner aux entreprises industrielles les moyens d'accélérer leur transformation, de moderniser leurs équipements et d'intégrer de nouvelles technologies pour répondre aux défis industriels, économiques et environnementaux. En Auvergne Rhône-Alpes, cet axe vise à soutenir la transformation numérique et le développement de l'intelligence artificielle.

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Ce dispositif s'adresse aux TPE, PME et ETI industrielles implantées en Auvergne Rhône-Alpes qui souhaitent engager des investissements pour se développer, moderniser leur outil de production et améliorer leur compétitivité.

**Sébastien Martin**, ministre délégué chargé de l'Industrie : *« La modernisation de notre industrie est un levier essentiel de compétitivité. Ce nouvel axe de France 2030 régionalisé renforce l'action de l'État et des Régions pour donner à nos PME et ETI industrielles les moyens d'investir et d'innover. Le déploiement du 5e axe en Auvergne Rhône-Alpes témoigne de notre volonté de mener une politique industrielle de proximité, adaptée aux réalités des territoires et au service de la réindustrialisation de notre pays. »*

**Fabrice Pannekoucke**, président de la Région Auvergne Rhône-Alpes : *« La région Auvergne-Rhône-Alpes est un grand territoire industriel, caractérisé par la diversité de ses entreprises, la richesse de ses savoir-faire et la vitalité de ses filières. Pour préserver cette force industrielle et préparer l'industrie de demain, nos entreprises doivent pouvoir investir, moderniser leurs équipements et intégrer les technologies les plus avancées. Avec ce nouveau dispositif France 2030 régionalisé, nous renforçons notre action aux côtés de l'État pour accompagner concrètement les TPE, PME et ETI industrielles. C'est un levier supplémentaire pour soutenir leur compétitivité, accélérer leur transformation et consolider durablement notre souveraineté industrielle. »*

**Nicolas Dufourcq**, directeur général de Bpifrance : *« Les TPE, PME et ETI sont le cœur battant de notre économie et de nos territoires. Ce nouveau dispositif apporte une réponse concrète aux besoins de notre industrie. En tant qu'opérateur de confiance, notre rôle est d'apporter un soutien concret et de proximité à ces entrepreneurs pour financer leurs projets, accélérer leur développement et renforcer durablement leur compétitivité. »*

Le dispositif sera ouvert progressivement dans les autres régions.

Les entreprises souhaitant engager un projet de modernisation numérique peuvent dès à présent préparer leur candidature. La première relève des dossiers est fixée au **31 janvier 2027**.

**Contacts presse :**

**Cabinet de Sébastien Martin :** presse@cabinets.industrie.gouv.fr

**Direction générale des Entreprises :** presse.dge@finances.gouv.fr

**Secrétariat général pour l'investissement :** presse.sgpi@pm.gouv.fr

**Bpifrance :** presse@bpifrance.fr

**Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition :** transformer durablement des secteurs clés de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux :** 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- ✓ **Est mis en œuvre collectivement :** pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

**A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - https://presse.bpifrance.fr / - Suivez-nous sur X (Ancien Twitter) : @Bpifrance

- @BpifrancePresse et sur LinkedIn